

Hypothecaire-solution.fr

FEVRIER 2026

Rendre liquide le patrimoine immobilier

Avec le Nouveau prêt personnel hypothécaire (PPH)

Pour qui ?

Uniquement pour les particuliers, Mr, Mme ou MR MME propriétaires d'un ou plusieurs biens immobiliers en nom propre (exclusion si le bien donné en garantie est dans une SCI familiale, indivision, usufruit...)

Combien et comment ?

De **50 K€ à 500 K€**. Montage en prêt classique amortissable (de 7 ans à 25 ans) avec un âge maximum de fin de prêt de 90 ans !

Pour quel objet ?

Aucun justificatif d'utilisation à fournir. Le prêt est versé en une seule fois. **Libre utilisation des fonds.**

Les garanties

1 seul bien peut être pris en garantie, libre ou non d'encours.

Garantie hypothécaire de 1^{er} rang ou jusqu'au 5 Eme rang. Bien d'habitation en France métropolitaine + Corse + DOM (La Réunion)

Les particularités

Endettement maximum 45 à 50 %, calcul suivant reste à vivre. Marge hypothécaire max 70 %

Pour les TNS, prof lib (3 ans d'exercices clos) si en société (5 ans d'exercices clos)

Pas changement de banque, pas d'ouverture de compte bancaire, assurance de prêt facultative.

Les exclusions

BDF / FICP – ATD, retards d'impôts, interdiction de gérance, saisie

s.busson@hypothecaire-solution.fr

06 52 34 14 84

Etude gratuite et sans engagement. Renseignez-vous. SIREN :424 672 517 / ORIAS 150 037 / APE 6619

